

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la réunion du groupe de travail "santé et sécurité" Du comité de dialogue social du secteur de la Construction 21 mars 2006</p>

La présidence du groupe de travail est assurée par M. Gascon qui accueille les participants et donne lecture de l'agenda. Aucune remarque n'est formulée sur l'agenda.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 20.10.2005

Le compte rendu est approuvé sous réserve, à la demande de Harrie Bijen , que les prochains compte rendus soient plus étoffés

2. Accord sur la silice cristalline

Le 25 avril 2006, sera signé le premier accord plurisectoriel en faveur de la protection des travailleurs contre les poussières de silice cristalline dans l'industrie. Il est rappelé que les fédérations FETBB et FIEC ont participé au démarrage des négociations en qualité d'observateurs. Par la suite, la FETBB a exprimé son refus de se joindre à la table de négociation, et de ce fait la FIEC s'est retirée également.

Aujourd'hui, la position de la FETBB demeure identique: elle n'entend pas signer cet accord. FIEC confirme, de son côté, sa volonté de ne pas participer également. Par voie de conséquence, l'accord ne pourra pas s'appliquer au secteur de la construction en Europe.

3. Contribution de la FIEC et de la FETBB à la plate forme technologique européenne

Dans le cadre de la préparation du 7° programme cadre, la FIEC et la FETBB ne participent pas à cette plateforme mais il est souhaité qu'elles formulent des contributions afin de pouvoir obtenir des financements sur sites, en faveur de projets nouveaux, d'équipements et de systèmes novateurs. La FETBB expose, à titre d'exemple, le projet de mise en place de robots chargés du désamiantage des bâtiments à la place des hommes.

Laetitia Passot explique que l'objectif de la Commission est de dégager une vision des besoins à 25 ans afin que les secteurs s'organisent pour mettre en place des stratégies de recherche et de développement. Elle propose donc de transmettre à la Commission des propositions concrètes d'actions pour que celle-ci puisse rédiger son futur programme-cadre.

Berndt Eisenbach propose que les recherches portent sur les substances dangereuses pour la santé et Harrie Bijen suggère que le thème de la santé et la sécurité des conditions de travail figurent en liste des propositions

Le président estime qu'il faut profiter de l'existence de la plateforme pour élaborer pour le secteur de la construction des propositions et envoyer des messages clairs. La FIEC estime que la Construction n'est pas bien traitée et insiste sur la nécessité de proposer des amendements sur le projet de 7^o programme cadre.

Les secrétariats de la FIEC et de la FETBB sont d'accord pour se réunir afin de formuler une vision commune du secteur et des propositions auprès de la plateforme dans les semaines qui viennent.

4. Intervention de M. Angel MARTIN FUENTE , expert de la Commission, Unité D4 en charge des questions d'hygiène et de sécurité

A l'aide de slides distribués aux participants, Angel Martin Fuente expose l'état et les développements de la législation européenne et matière d'hygiène et de sécurité au travail, en passant en revue les principales Directives qui concernent le secteur de la Construction. Il détaille ainsi les rapports de mise en œuvre des Directives prises en application de la Directive cadre 89/391, les modalités d'évaluation de la "stratégie d'hygiène et de sécurité de la Commission pour la période 2002-2006", les consultations des partenaires sociaux sur la simplification des rapports de mise en œuvre des directives, au plan national et les implications de la stratégie REACH.

Il considère que le futur accord des partenaires sociaux sur la silice cristalline est excellent en ce qu'il propose de respecter des "bonnes pratiques" qui, selon lui, apporteront une réelle solution au problème. Il encourage par ailleurs le secteur de la construction à signer l'accord et indique qu'en toute hypothèse la question des poussières de silice cristalline est couverte par la Directive cadre 89/391 en matière de prévention des risques professionnels.

A la question posée de savoir si la Commission considère que la silice cristalline constitue une substance carcinogène, Angel Fuente répond qu'en l'état, le SCOEL n'a pas classé cette substance dans ce registre

Il termine son exposé sur le thème de l'harmonisation des données statistiques en matière d'accidents au plan européen.

Le président de la réunion félicite Angel Martin Fuente pour son excellente présentation.

Berndt Eisenbach regrette que la Commission ne se soit pas prononcée en faveur de l'enregistrement des poussières de silice cristalline au titre des substances cancérigènes et devant figurer dans une future Directive révisée.

Il considère que, de la sorte, la santé des travailleurs n'est pas suffisamment protégée et estime que l'accord des partenaires sociaux sur la silice ne remplit pas les objectifs fixés par la Directive cadre 89/391.

François Ziegler pour le compte de la Commission rappelle que cette dernière reste libre dans sa capacité de proposition et ne s'est pas encore prononcée sur cette question. Angel Matin Fuente précise que pour le moment la Commission observe. Le processus n'en est encore qu'à la seconde phase de consultation des partenaires sociaux sur les substances carcinogènes et reprotoxiques (dangereuses pour la reproduction).

Conformément à l'articulation des articles 138 et 139 du Traité, à chacune des étapes de consultation, les partenaires sociaux ont la possibilité d'entrer en voie de négociation sur l'initiative communautaire.

5. Suivi de l'accord de Bilbao (2004)

Rapport d'activités du groupe de travail qui s'est mis d'accord sur un certain nombre d'actions à mener en vue de la prochaine réunion de Bilbao et du sommet qui se tiendra le 29 juin prochain. (Les actions ne sont pas détaillées au cours de la présente réunion en raison du manque de temps)